

# COMPTE RENDU CTL DU 26/09/2016

## Ordre du jour :

*(A noter que l'ordre du jour a été modifié, 3 points soumis aux votes ont été remis dans les points pour info).*

### Points soumis aux votes :

- I) Approbation des 4 procès verbaux des CTL des 23 mars, 26 avril, 9 juin et 20 juin 2016 ;
- II) Evolution de l'organisation des assignations de la dépense de l'Etat, blocs 1, 2 et 3 ;
- III) Rattachement de la mission de l'enregistrement aux services de publicité foncière de Rouen et du Havre au 01/09/2017 ;
- IV) Bilan 2015 de la formation professionnelle et plan départemental de formation 2016 ;
- V) Actualisation des DUERP/PAP.

### Points pour info :

- I) Report au 01/09/2017 de la mise en place du pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP), du pôle topographique de gestion cadastrale (PTGC) et des cellules foncières de Rouen, du Havre et de Dieppe ;
- II) Trésorerie de Valmont ;
- III) Expérimentation d'un correspondant "risques bancaires" au CSBO ;
- IV) Organisation des modalités d'affranchissement ;
- V) Expérimentation nationale sur l'évaluation des immeubles dans le cadre du contrôle de l'ISF;

### **Questions diverses.**



## DECLARATION LIMINAIRE CTL DU 26 SEPTEMBRE 2016

Madame la Présidente,

Après plus de quatre mois de mobilisation contre le projet de "loi travail", le gouvernement isolé et minoritaire a utilisé par trois fois, l'arme la plus anti-démocratique, le 49-3, pour imposer sa loi de régression sociale.

Ce nouveau passage en force vient s'ajouter à un processus instauré depuis le début :

- non consultation des Organisations Syndicales avant l'écriture du texte ;
- rencontres éclairs avec le Ministre du Travail ;
- blocage des votes à l'Assemblée Nationale.

Les salariés sont méprisés, les citoyens sont bafoués, et leurs représentants sont ignorés.

La CGT condamne ce déni de démocratie. Soutenue par 70 % de la population elle réaffirme son opposition et exige l'abrogation de cette loi.

Les premiers chiffres du budget 2017 ont été dévoilés en marge du discours d'orientation budgétaire. Les Ministères dit "non prioritaires" vont encore payer un lourd tribut : 66 % des suppressions d'emplois. 1512 emplois seraient ainsi supprimés au sein du Ministère des Finances.

Il semblerait que le gouvernement ait encore une fois mis "la charrue avant les bœufs" en anticipant la mise en place du prélèvement à la source.

Et que penser du soi-disant discours de fermeté contre la fraude et l'évasion fiscale, fermeté qui a tendance à se limiter aux « repentis fiscaux ».

De qui se moque-ton !!!

Dans les services, les agents font le constat amer que l'équité et la justice fiscale deviennent de vains mots...

Avec cette nouvelle saignée, la DGFIP aura perdu plus de 36 000 emplois en 15 ans. Un véritable plan social sans précédent. Ces nouvelles suppressions viendront grossir le nombre de chaises vides dans les services et accentueront encore un peu plus la difficulté à accomplir correctement toutes les missions. Les agents qui restent subiront de nouvelles restructurations, devront absorber de nouvelles charges, verront leurs conditions de travail continuer à se détériorer.

Et ce ne sont pas les 400 lauréats du concours C recrutés en liste complémentaire qui vont pallier « miraculeusement » à tout.

La CGT exige l'arrêt des suppressions d'emplois et le pourvoi des postes à hauteur des besoins des services, seule manière de garantir le maintien et le développement d'un service public de proximité et de

qualité, dans une société en crise où il y a de plus en plus de personnes en détresse et en difficulté.

Au niveau local, nous siégeons aujourd'hui pour nous prononcer et voter sur des sujets qui vont encore une fois impacter les conditions de vie au travail des agents et le service rendu au Public.

Nous ne sommes pas dupes : ces restructurations, fusions ou créations de services ne servent qu'à pallier au manque de personnel et de moyens, tout en étant un vivier pour les futures suppressions d'emplois.

Nous constatons une fois de plus que ce CTL est une parodie de dialogue et de concertation : projets reportés ou ficelés mais restant opaques « volontairement ou pas » pour les agents concernés et leurs représentants syndicaux.

Quel stress pour les collègues qui ne savent pas « à quelle sauce ils vont être mangés »...

Quel mépris à l'égard de ceux qui, malgré tout, font vivre les services avec une réelle conscience professionnelle...

La CGT Finances Publiques ne cautionnera jamais une administration qui sacrifie l'humain au nom de la politique d'austérité.

Les élus CGT FINANCES PUBLIQUES 76 en CTL.

Rouen, le 26 septembre 2016

---

En réponse aux déclarations liminaires, la Présidente propose de les transmettre à l'administration centrale pour faire remonter nos inquiétudes et nos revendications.

Le dialogue social lui tient à cœur, la Direction soutiendra les chefs de services, les agents en difficulté, les collègues faisant l'objet d'agressions. Au cas particulier les personnes qui ont agressé les collègues de l'accueil du Havre vont être jugées, le procureur souhaite faire un exemple, la décision rendue fera l'objet d'un affichage aux différents accueils.

La Direction "n'a pas connaissance" pour l'instant du nombre de suppressions d'emplois pour 2017.

*CGT : Nous sommes très inquiets, car suite à la mise en place du "plan attentat" le gouvernement a décidé de maintenir ou créer 500 emplois aux Douanes, sur les 1512 suppressions d'emplois annoncées pour le ministère des Finances, la DGFIP devrait donc payer un lourd tribu.*

## **Points soumis aux votes :**

### I) Votes des PV :

VOTE pour à l'unanimité pour les 3 premiers.

la CGT n'a pas pris part au vote pour le dernier, étant absente à cette réunion.

### II) Evolution de l'organisation des assignations de la dépense de l'Etat, blocs 1, 2 et 3 :

Suite à la réforme territoriale (fusion des régions), l'assignation des dépenses évolue.

Bloc 1 (Ministère de l'Intérieur) va gérer 5 départements, au 01/01/2017 sur Rouen chef-lieu de région. (antérieurement sur Rouen et Caen).

Bloc 2 (Ministères Agriculture, Ecologie...) suite à la réforme territoriale, la DRFIP de Normandie va devenir assignataire comptable sur le plan régional et reprendre l'assignation comptable actuellement exercée par la DDFIP de L'Eure. (pas de date précise)

Bloc 3 (Ministères Financiers, Sociaux et de la Culture), l'activité des services partagés (CSP) et du service facturier (SFACT) de Rouen est transférée à Caen. L'assignation comptable sera exercée à la DDFIP du Calvados.

Les collègues du CSP vont donc être obligés de faire une fiche de vœux pour une future affectation au sein des services de la Direction.

La Direction précise qu'il n'y aura pas de surcharge d'activité en 2017, et que le problème principal reste le changement d'ordonnateur.

***CGT : Il est regrettable que le volet humain ne soit pas abordé sur les documents du CTL.***

La Direction confirme que les règles normales de gestion en termes de mutation seront appliquées.

***CGT : Les agents du CSP se sentent seuls, au début ce service était une vitrine de la DRFIP, maintenant ils se sentent oubliés, ils ne voient jamais leur responsable de service.***

La Direction indique que les agents ont été vus 2 fois lors du 1er semestre 2016 par Le Directeur du pôle pilotage et ressources et reçus individuellement. Il y aura une nouvelle rencontre début octobre. Le responsable de service va être sollicité pour faire une réunion avec tous les agents et Mme Deban.

VOTE : unanimité des O.S contre : (réforme territoriale et point non finalisé)

III) Rattachement de la mission de l'enregistrement aux services de publicité foncière de Rouen et du Havre au 01/09/2017 :

En rassemblant les services du SPF et du pôle enregistrement, la Direction vise à améliorer le service rendu aux usagers en développant les synergies qui existent entre les 2 services. Elle a décidé de mettre en place 2 SPF-E sur Rouen et le Havre. Le pôle enregistrement de Dieppe fermera au 01/09/2017. (à noter que le pôle enregistrement actuellement fait partie intégrante du SIE)

***CGT : commentaires et questions :***

*Les agents de l'Enregistrement et de la Publicité Foncière craignent que le rapprochement de leurs deux services, loin de répondre aux seules préoccupations « métiers » soit guidé par des « économies d'échelle » répondant aux contraintes induites par les politiques d'austérité.*

*Ils ne sont pas contre le principe de la création d'un pôle « civiliste » mais ils ont peur pour l'avenir de leurs missions, leur spécificité à chacune, les conditions de cette fusion et ses conséquences.*

*Soyons clairs : les agents havrais sont contents de constater que les 7 postes (4 B et 3 C) de l'Enregistrement du Havre sont transférés au SPFE. Mais quid des 2 agents détachés qui ne bénéficient pas de la priorité pour suivre le service ?*

*Il conviendra notamment d'être attentif lors de la création du nouvel accueil commun aux 2 anciens services, car même si les SPF reçoivent uniquement des professionnels, l'Enregistrement reçoit beaucoup de particuliers (ASSP, ass-vie, donations...)*

*La Direction peut-elle d'ores et déjà nous dire si elle a arrêté un premier projet ? Si elle soumettra un projet aux agents pour qu'ils donnent leur avis ? ou si elle leur imposera un projet qui pourrait se révéler fait en dépit du bon sens ?*

*Sur l'Enregistrement dieppois :*

- Les notaires ont-ils eu le choix du service Enregistrement auquel se rattacher ? Ou le fait que l'Enregistrement de Dieppe soit intégré à celui de Rouen entraîne-t-il de facto les notaires qui y sont rattachés ?*
- La Chambre des Notaires (et les notaires eux-mêmes) ont-ils été seulement informés ?*
- Les autres professionnels ont-ils été, ou vont-ils être informés ?*

*Quid de la fusion des SPF ?*

*2 chefs de contrôle au HAVRE (en cas de fusion des SPF) ?*

*Quid de l'avenir des SPF de Neufchâtel et Yvetot ? Absorption ?*

*Le dpt 76 est un des dpts expérimentateurs pour donner l'accès aux notaires au fichier immobilier, au 01/06/2017. Pour que cette expérimentation fonctionne, les bases doivent être à jour. Sachant que les SPF de Rouen ont 90 et 67 jours de retard, quelles solutions envisagez-vous pour apurer le retard ?*

*1 départ en retraite en 2016, et 5 en 2017 pour les SPF de Rouen, nous craignons que tous les postes ne soient pas pourvus. Y aura-t-il mutualisation des tâches*

*comme le préconise le groupe de travail national “publicité foncière/enregistrement” du 16/09/2016 ?*

*Les contrôleurs de l'Enregistrement sont comptés dans les effectifs du SIE, il n'existe pas d'entité “enregistrement” au TAGERFIP, est-ce que tous les contrôleurs du SIE pourront bénéficier de la “priorité absolue” pour suivre la mission ?*

*Lorsque la Directrice est venue au Havre pour sa visite des services, elle a paru attentive aux attentes des agents (sur notamment les moyens donnés à l'occasion de cette fusion), nous espérons que l'attention et l'écoute perdureront...*

Réponses et commentaires de la Direction :

La plupart des réponses seront données lors de réunions avec les notaires et de groupes de travail avec les agents des services concernés.

Le choix de la date du 01/09 nous permet d'accompagner ce rapprochement de services avec le mouvement de mutation.

Quelques informations :

– prise en charge des paiements différés fractionnés gérée par le SPF-E excepté le stock qui reste en SIE.

– prise en charge des pénalités et du contrôle reste en SIE.

– le FI 3S (déclarations de succession) reste à l'Enregistrement.

Les agents ALD n'ont aucune garantie de suivre leur mission, cependant nous ferons en sorte collectivement de trouver la moins mauvaise solution dans l'intérêt du service et des agents...

Seuls les agents du pôle Enregistrement devraient être prioritaires pour suivre la mission.

Le scannage des archives des SPF s'effectue tous les 15 jours via l'ESI.

L'aspect immobilier sera vu lors d'un groupe de travail avec les chefs de services et quelques agents.

Les O.S seront tenues au courant.

VOTE : unanimité des OS contre. (vivier pour les futures suppressions d'emplois, éloignement pour les usagers).

III) Bilan 2015 formation professionnelle et plan de formation 2016 :

Constat de toutes les O.S : le plan de formation pour l'année en cours arrive tardivement (fin septembre)

La Direction présentera le plan local de formation le plus tôt possible sous réserve de la connaissance du plan national de formation.

Baisse notable du nombre de bénéficiaires de stages en 2015 pour le dpt 76 : - 20 %.

Baisse de 20% également au niveau national. Cela s'expliquerait notamment par la fin de

certaines formations obligatoires de masse (déontologie, discrimination...)

**Autres explications des O.S : sites de formation trop éloignés (Lille et Amiens), obstruction de certains chefs de service et agents qui ne trouvent plus le temps de se former (manque de personnel).**

Au niveau de l'installation définitive, tout devrait être terminé pour novembre 2016.

Le projet d'entrée Jacques Cartier (le long de la voie du métro) est abandonné pour raison de sécurité, (trop de passage, digicode peu sûr).

L'entrée se fera par l'accueil Jean Moulin avec fléchage, si les horaires des stages sont différents des horaires d'ouverture de l'accueil, les stagiaires seront accueillis par les formateurs via l'entrée du personnel, de toutes façons, l'équipe de formation sera sollicitée pour éviter de "perdre" les stagiaires dans les étages.

Les permanents des O.S sont bien placés pour savoir que malgré tous les fléchages les gens se perdent facilement... Ils sont souvent sollicités.

Il pourrait y avoir une expérimentation de formations de formateurs par films...

VOTE : CGT abstention ( nous saluons le travail des collègues de la formation professionnelle mais nous sommes contre la E- formation)

En conclusion la Direction rappelle que Rouen est un centre de concours et remercie le service organisateur ainsi que les volontaires qui surveillent lors de ces concours.

V) Actualisation des DUERP/PAP :

DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels)

PAP ( plan annuel de prévention)

Un recensement est effectué tous les 2 ans sauf problème spécifique ou nouveau service.

La note de campagne 2016/2017 est arrivée en direction, et va être envoyée aux chefs de service. Un groupe de travail sera programmé en décembre ou janvier. Un rappel a été fait auprès des responsables de service pour alerter dès qu'il y a un problème afin d'éviter que la situation s'aggrave!!!

La Direction souhaite mettre également en place un groupe de travail pour la mise en cohérence des différents outils.

Toutes les O.S constatent que des tableaux avec des chiffres c'est bien, mais on en fait quoi ? et surtout que fait on pour remédier aux problèmes ? en sachant que les suppressions d'emplois sont à l'origine de la dégradation des conditions de vie au travail !!!

VOTE : CGT contre (mise à jour tous les 2 ans, pas de bilan des actions)

La Direction devrait faire une synthèse du bilan des précédentes actions.

## **Points pour information :**

I) Report au 01/09/2017 de la mise en place du pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP), du pôle topographique de gestion cadastrale (PTGC) et des cellules foncières de

Rouen, du Havre et de Dieppe :

Le report est dû à des raisons techniques, humaines, et immobilières.

La date du 01 septembre ne convient pas à tout le monde, mais le mouvement de mutation permettra d'accompagner ces réorganisations...

*CGT : Lors de la visite de la Direction au CDIF du Havre, les agents ont remis une série de questions concernant le projet de réorganisation de la mission foncière. Ils n'ont toujours pas reçu de réponses, qu'en est-il ?*

Une réunion sur site est prévue le 6 octobre avec 2 membres de la Direction.

**CGT : CDIF d'Yvetot**

*Vous avez accepté le détachement pour raisons personnelles à partir du 01/01/2017 d'un agent d'Yvetot sur Rouen.*

*Entre le 01/01 et le 01/09, il restera 2 agents en poste sur Yvetot, comment pourront-ils gérer la charge de travail ?*

*Les agents d'Yvetôt auront-ils le choix de leur futur service ?*

La Direction indique que l'agent détaché travaillera sur les communes du ressort du CDIF d'Yvetôt, et qu'il n'y aura pas de restriction quand au choix du service "d'atterrissage"...

II) Maintien de la trésorerie de Valmont et antenne de Fauville en caux :

L'intérim pour Valmont sera assuré par le chef de poste de Cany Barville.

*CGT : Lors de la visite de la Direction, les agents ont demandé la présence d'un cadre A sur le poste.*

La Direction y réfléchit...

*CGT : Nous ne sentons pas une réelle volonté de maintenir ce poste avec les moyens mis en place ...*

Sur Fauville en Caux l'antenne est confirmée, afin d'accompagner les élus pour les opérations complexes du secteur local, il n'y aura plus d'activité "impôt", un bilan sera réalisé en juin 2017. La future organisation sera discutée avec les 2 agents restants et les élus.

III) Expérimentation d'un correspondant "risques bancaires" au CSBO :

Une nouvelle convention de partenariat entre la caisse de dépôts et de consignations prévoit la création d'un correspondant "risques bancaires" dans chaque centre de services bancaires.

Cette mission incombera à un agent de catégorie B, il sera présent physiquement au CSB, mais sera rattaché à la MDRA (mission des risques et audits), il n'y aura pas de création de

poste.

***Commentaires des O.S : Cette mission est confiée à un agent B, quelle sera la limite de ses responsabilités ?***

***Cette mission réalisée auparavant par tout le service reposera maintenant sur une seule personne ? En cas d'absence de cet agent, que se passe-t-il ?***

***Cet emploi sera-t-il à temps plein ?***

***Si les collègues qui travaillent sur le même plateau sont débordés, pourront-ils solliciter cet agent ?***

La Direction indique qu'il faut bien préciser les choses et qu'il y aura nécessairement une réorganisation du service comme cela se fait actuellement dans les banques...

#### IV) Organisation des modalités d'affranchissement :

L'affranchissement représente 23,33% du budget du département, il est primordial de faire baisser ce chiffre pour mettre l'argent ailleurs et en même temps faciliter les tâches des agents. Nos 90 structures ne peuvent se permettre de perdre du temps à l'affranchissement. Les outils disponibles ont été répertoriés et optimisés, une remise à plat a été faite, pas de création de nouveaux outils. Il existait 17 formats d'enveloppes différents, il en reste 2. Les envois de masse sont traités via "clic'esi". Une note a été envoyée à tous les agents pour revoir certaines pratiques notamment le renvoi de documents avec les adresses écrites manuellement. En effet pour bénéficier des tarifs réduits (éco plis 2/3 moins cher) la poste impose un nombre de plis défini, des enveloppes standard, une police standard, un tri standard, des plis non réglementaires peuvent conduire au rejet de toute une pile d'enveloppes. Des économies ont été réalisées mais les tarifs de la poste augmentant régulièrement, il faut revoir les tactiques d'économie...

Il convient de maîtriser les délais pour les courriers prioritaires, il y a 2 tournées de la camionnette dans la semaine, un courrier pris le lundi est traité le mercredi, la fourchette de distribution se situe entre 3 et 5 jours.

L'application "clic'esi" + est en cours de développement.

2 pistes : fournitures d'étiquettes et petit logiciel de gestion des adresses.

Nous sommes preneurs d'idée, s'il n'y a pas de solution il faut garder le circuit initial.

**Commentaires des O.S : Les collègues ne trouvent pas que les tâches soient vraiment allégées.**

**Les délais d'acheminement du courrier par la camionnette peuvent poser problème en cas de procédure.**

**En période creuse, certains courriers sont stockés pour atteindre la quantité nécessaire pour bénéficier de l'éco pli. (un délai de 10 jours a déjà été constaté).**

**Les courriers revenus NHPAI nécessitent d'être renvoyés avec les nouvelles adresses manuscrites.**

## V) Expérimentation nationale sur l'évaluation des immeubles dans le cadre du contrôle de l'ISF :

Actuellement le contrôle de l'ISF est assuré par le service du lieu du dépôt de la déclaration.

Quand un contribuable possède des biens dans plusieurs localités, le contrôle de la valeur de chaque immeuble est effectué par le service du lieu de situation de chaque bien.

Une expérimentation (dans une optique d'efficacité et de simplification des tâches) permettra au service de contrôle de pouvoir évaluer tous les biens d'un contribuable au-delà de la compétence territoriale actuelle du service. Il sera possible grâce à l'application "Patrim" de faire des évaluations à distance au sein des PCRPs.

Les biens concernés sont les locaux d'habitation détenus en direct ou par une SCI.

L'impôt concerné est uniquement l'ISF, pas les droits de succession, ni les donations.

L'expérimentation est immédiate et concerne toutes les directions.

Un bilan sera fait dans un an.

### Questions diverses

- *Les agents de Dieppe ont demandé (sous la forme d'une pétition) que l'ancien logement de fonction du site actuellement inoccupé et déjà équipé d'un coin cuisine, serve de réfectoire à la place de l'actuel qui se situe au sous-sol. (pas de fenêtre, mais des vasistas)*
- *Les agents de la trésorerie de Gournay en bray demandent la modification des horaires d'ouverture du poste.*
- *Suite au Compte-rendu des décisions du conseil d'administration de l'Agria les OS demandent le maintien du personnel et l'abandon de l'automatisation de la cafétéria.*
- *Une note a été envoyée aux agents pour annoncer la suppression des fax, après les imprimantes individuelles.. Ce mode de communication est pourtant utilisé.*
- *Dates des prochaines instances ?*
- *Une visite a été faite à l'ancienne école des douanes, les agents de la BCR qui sont au rez-de-chaussée se plaignent du fait que les volets ne ferment pas et que les passants peuvent voir par les fenêtres, problème de sécurité...*
- *La porte de sortie de secours de la trésorerie métropole est à réparer.*
- *Odeur d'égout persistante au sous sol depuis l'inondation fin août.*

- *Pourrions nous avoir la liste des apprentis et “services civiques” embauchés ?*
- *Le contrat du vigile du Havre va-t-il être renouvelé et jusqu’à quand ?*

Réponses de la Direction :

- Pour le réfectoire de Dieppe, on verra ce qui est possible...
- Pour les horaires de Gournay, on va voir, ce sera au cas par cas, car s’il y a un précédent, il y aura d’autres demandes et on ne peut pas tout rechanger... Dans tous les cas, les demandes devront être justifiées.
- Pour la cafétéria, le sol abîmé par des infiltrations d’eau doit d’abord être remis en état. Le matériel existant n’a pas été démonté, donc la réouverture avec du personnel n’est pas exclue...
- Le prochain CTL devrait se tenir autour du 8 novembre.
- Pour les volets et la porte, la Direction est au courant, les chefs de service tous les mois font une demande au service BIL pour les travaux prioritaires, la priorité n°1 était l’isolation phonique. (travaux entre le 11 et le 14 octobre). Pour les odeurs d’égout, la direction prend note.
- Une liste des apprentis et “service civique” sera fournie aux O.S.
- Les vigiles de Rouen et du Havre seront présents jusqu’à fin décembre.

Information concernant l’équipe de direction : rappel que le contingent des cadres A+ doit être réduit. Il y a eu de nombreux changements.

MDRA (Mission des Risques et Audits): chef de service parti, non remplacé, le pilotage est effectué par M Berthelin.

RRPIE (Responsable régional de la Politique immobilière de l’État):

M Grenier doit partir, remplacé au 01/10 par M Merlot.

CBR (Contrôle budgétaire en région) M Davy doit arriver avant le 30/10.

Fin de la réunion 14h.

## Analyse de la CGT

Beaucoup trop de sujets restent opaques, comme nous l'avons dit dans notre déclaration liminaire (volontairement ou pas)... il y a beaucoup de questions sans réponse ou du "on verra ce qu'on peut faire"...la grande tendance est plus que jamais aux groupes de travail et aux commissions immobilières.

La direction ne cherche-t-elle pas à occuper les organisations syndicales pour les empêcher de faire leur travail de représentant du personnel ?

Pour ce premier CTL avec la nouvelle Directrice, nous ne sentons pas une volonté de réel dialogue social, même si elle dit que sa porte est ouverte...

Se pose donc à nouveau la question de l'utilité et de la légitimité du CTL.

### A SUIVRE !!!

Après ce CTL les collègues du CDIF d'Yvetôt nous ont contacté. Outre le problème des charges de travail, se pose également le problème de la sécurité. Est il raisonnable d'ouvrir un service au public à 2, voir à 1 personne ? Il faut bien prendre en compte les congés ou autres absences prévues ou pas... Nous avons contacté par téléphone la Direction qui n'avait visiblement pas pris en compte le côté humain.

Nous sommes, et surtout les collègues concernés, en attente de nombreuses réponses...